

REGLEMENT 2024

MARATHON, SEMI-MARATHON & EKIDEN



ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Marathon Sport Événement, domiciliée Pavillon La Prétontaine, BP 518, 27105 Val-de Reuil Cedex, est porteuse de l'organisation du Marathon Seine-Eure avec les concours financier, humain et technique de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de ses communes, des associations, du V.R.A.C. et de l'E.A.L, de ses partenaires officiels et de la commission régionale des courses hors stade.

ARTICLE 2 : COURSES

Le Marathon Seine-Eure, le Semi-Marathon Groupe MET et l'Ekiden Seine-Eure ont obtenu la confiance de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'édition 2024 en décrochant le label régional. Ils sont par conséquent qualificatifs pour les championnats de France FFA.

L'Ekiden Seine-Eure est support du championnat de Normandie 2024 et s'inscrit dans le Challenge Run'Eure 3T Sport.

Le départ sera donné d'Amfreville sur Iton, le dimanche 20 octobre 2024 à 9h00 pour les marathoniens et 9h30 pour les relayeurs de l'EKIDEN.

En complément de ces 2 courses, le semi-marathon Groupe MET s'élancera à 9h00 du Vaudreuil simultanément avec le Marathon.

ARTICLE 3 : PARCOURS

Remesuré officiellement en 2023, les parcours en ligne de 42,195 km et 21,0975 km sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les marathoniens et Ekidiens s'élanceront du village d'Amfreville sur Iton, traverseront les communes d'Acquigny, Pinterville, Louviers, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre du Vauvray, Porte-de-seine, Poses, Léry pour couper la ligne d'arrivée près de la mairie de Val-de-Reuil.

Le semi-marathon GROUPE MET s'élancera du Vaudreuil pour rattraper le parcours du marathon dès le 1er kilomètre à St Etienne du Vauvray. Aucun accompagnateur à vélo non autorisé ne sera accepté sur le parcours ([un itinéraire bis "vélo" est disponible](#) et permet à un accompagnateur vélo de se rendre en plusieurs points du parcours pour encourager ou photographier un coureur mais sans jamais emprunter le circuit de la course).

ARTICLE 3-1 : ACHEMINEMENT VERS LE DEPART

L'organisation a prévu un nombre suffisant de navettes gratuites pour acheminer tous les marathoniens semi-marathoniens et relayeurs sur la ligne des départs. Les premières navettes partiront à 6h45 et la dernière à 8h15.



Il n'y a **PAS DE PARKING NI D'ACCES AUTORISE** sur le site du départ. Vous devez **IMPERATIVEMENT** prendre les navettes de l'organisation pour vous rendre sur la ligne de départ (ou en vous échauffant pour le semi-marathon, départ à environ 2,5Km).

Pour le marathon et le semi-marathon, vos effets personnels (survêtements, sacs, etc.) seront placés dans le sac numéroté fourni lors du retrait de votre dossard. Déposé par vos soins dans un fourgon de l'organisation, ce sac sera rapatrié au village-arrivée où vous le récupérez après votre course.

NB : Mettez le minimum d'affaires importantes ou de valeurs dans le sac ; l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 4 : PARTICIPATIONS AUX EPREUVES

Le Marathon Seine-Eure est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés et non-licenciés, débutants, confirmés ou professionnels. A la date de la course, les coureurs doivent avoir :

- (20 ans minimum) l'épreuve du Marathon est ouverte à tous les coureurs nés en 2004 et avant.
- (18 ans minimum) l'épreuve du semi-Marathon est ouverte à tous les coureurs nés en 2006 et avant.
- (16 ans avec autorisation parentale disponible en annexe du règlement) l'épreuve de l'Ekiden est ouverte à tous les coureurs nés en 2008 et avant.

La catégorie minime n'est pas autorisée à participer à l'Ekiden.

Les marcheurs ne sont pas acceptés sur ces épreuves.

Conformément à la réglementation FFA des labels, les athlètes FFA participant au Marathon, Semi-Marathon et à l'Ekiden bénéficieront d'une réduction de 5% sur le montant de leur inscription.

ARTICLE 4.1 – MODALITES D'INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Les inscriptions peuvent se faire en ligne, à partir du site Marathon-seine-eure.fr ou par courrier en téléchargeant le modèle de bulletin souhaité sur notre site web. ([Marathon](#), [Semi-marathon](#) ou [Ekiden](#))

Pour le Marathon

- 42 € jusqu'au 31 Mai 2024,
- 52 € du 1^{er} Juin au 31 Août 2024,
- 62 € du 1^{er} Septembre au 20 Octobre 2024,
(Réduction 5% pour les coureurs FFA)

Pour le Semi-Marathon

- 28 € jusqu'au 31 Mai 2024,
- 34 € du 1^{er} Juin au 31 Août 2024,
- 38 € du 1^{er} Septembre au 20 Octobre 2024,
(Réduction 5% pour les coureurs FFA)

Pour l'Ekiden (par coureur)

- 12 € jusqu'au 31 Mai 2024,
- 15 € du 1^{er} Juin au 31 Août 2024,
- 17 € du 1^{er} Septembre au 20 Octobre 2024,
(Réduction 5% pour les coureurs FFA)

Clôture des inscriptions le 12 octobre 2024 à MINUIT



Les coureurs participant au marathon et au semi-marathon, qui souhaiteraient obtenir un dossard personnalisé (prénom) ou recevoir leur dossard par la poste en lettre suivie, devront être inscrit et avoir un dossier complet avant le 22 Septembre 2024. Les inscriptions sont limitées à 1000 coureurs pour le marathon, limitées 1000 pour le semi-marathon et 300 équipes sur l'Ekiden.

Les équipes Ekiden concourant pour le « challenge entreprise » doivent indiquer en clair, au minimum, la raison sociale de l'entreprise. Ex : « Sanofi les déglingués » dans la rubrique EQUIPE du site d'inscription. Celle-ci pourra être vérifiée sur le site Société.com. Sans reconnaissance de l'entreprise, l'équipe sera classée en catégorie open. Ex : *Coursinade 2022 (non reconnaissable)*

**Un athlète licencié ou non licencié ne pourra faire partie que d'une seule équipe.
Chaque coéquipier ne peut effectuer qu'un seul relais sous peine de disqualification.**

4-2 – CERTIFICAT MEDICAL & LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA., ou d'un « Pass' J'aime Courir » et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées

- ou pour les non-licenciés majeurs , d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide (généré moins de 3 mois avant la course) ou un certificat médical mentionnant obligatoirement « l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Les participants étrangers sont régis par la même règle même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie ou la présentation d'un PPS. Les certificats raturés ou illisibles ne seront pas acceptés.

Pour les mineurs, le [questionnaire médical santé,\(Télécharger>](#)), reste valable à partir du moment où les réponses sont toutes négatives. Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, le certificat médical devient obligatoire.

Pour les mineurs, une [autorisation parentale \(Télécharger>](#)) est également obligatoire : en acceptant le présent règlement, et en inscrivant l'enfant mineur, les titulaires de l'autorité parentale acceptent automatiquement les termes de l'autorisation jointe.

Les inscriptions seront effectives à réception du règlement et des documents obligatoires, validés par l'organisateur.

ARTICLE 5 : CESSION DES DOSSARDS MARATHON, SEMI-MARATHON & EKIDEN

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS MARATHON, SEMI-MARATHON & EKIDEN

ATTENTION PAS DE RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024 !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le vendredi ou samedi pour retirer votre dossard, n'oubliez pas de cocher l'option « envoi dossard » sur votre bulletin d'inscription.

Envoi du (des) dossards par la Poste par lettre suivie : 12€ (uniquement valable pour les inscriptions complètes et antérieures au 22 Septembre 2024).

Votre dossard vous sera adressé au début du mois d'Octobre. Tout coureur ou équipe n'ayant pas un dossard complet au 22 Septembre 2024 ([vérifier votre inscription sur le site](#)) ne pourra recevoir son dossard par voie postale même en cas de souscription à cette option (Option non remboursable).

Retrait pour le Marathon, le Semi-Marathon et l'Ekiden et sur présentation OBLIGATOIRE :

- d'une pièce d'identité
- soit d'une licence FFA : Athlé compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise ou du Pass j'aime courir complété par le médecin,
- soit d'un certificat médical valable de moins d'un an ou d'un PPS de moins de 3 mois (cf. bulletin d'inscription)

Site du Hub 4.0 Avenue Winston CHURCHILL 27400 Louviers

Vendredi 11 Octobre 2024 – 14h00 à 18h30

Samedi 12 Octobre 2024 – 9h00 à 18h30

A Val-de-Reuil au Village Arrivée du Marathon Seine-Eure

Samedi 19 Octobre 2024 – 9h00 à 18h30

Voir les plans sur <https://marathon-seine-eure.fr/retrait-des-dossards/>

Attention : Si nécessaire, un document sanitaire valide, demandé par les instances gouvernementales, pourrait être demandé pour retirer son dossard. L'organisateur prendra toutes les mesures pour répondre aux exigences et de ce fait, pourra modifier les conditions d'inscription en fonction de l'évolution sanitaire.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien lisible et non plié.

ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT ET SECOURS

Les points de ravitaillement et les postes de secours seront conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

Les points de ravitaillement sont situés tous les 5 km à partir du 6ème Km. Les concurrents bénéficiant d'un dossard Elite qui apportent leurs propres ravitaillements devront les fournir à l'organisation dès le samedi matin (sous la tente des litiges). Les postes de secours seront installés par la Croix Rouge Française. Une voiture balai fermera le parcours.

En cas de défaillance d'un concurrent, les bénévoles disposent des numéros d'urgence et peuvent prévenir le P.C. course. L'organisation a également prévu un médecin de course et des kinésithérapeutes motorisés.



ARTICLE 8 : JURY OFFICIEL, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, un juge arbitre officiel, désigné par la FFA, assurera la régularité du chronométrage de l'épreuve et des temps réalisés par les participants. Ses décisions seront sans appel. Ce juge arbitre sera assisté de starters et chronométreurs officiels et de commissaires de courses.

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Un chronométrage intermédiaire indicatif sera établi à chaque transmission du relais de l'Ekiden et à l'arrivée.

Afin de préserver l'intégrité physique des concurrent(e)s, des barrières horaires sont instituées :

Marathon

- Passage obligatoire au semi-marathon dans un temps inférieur ou égal à 2h45'
- Passage obligatoire au 29e km dans un temps inférieur ou égal à 3h47'
- Passage de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 5h30'

Semi-marathon

- Passage au 10ème km dans un temps inférieur ou égal à 1h15'
- Passage de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 2h45'

Ekiden (départ 9h30)

- Passage obligatoire au 20ème km dans un horaire inférieur ou égal à 12h00
- Passage obligatoire au 29e km dans un horaire inférieur ou égal à 13h00
- Passage de la ligne d'arrivée dans un horaire inférieur ou égal à 14h30

Tout(e) concurrent(e) ne pouvant franchir l'une de ces barrières horaires sera mis(e) définitivement hors course par l'organisation (médecin de course, commissaire de course ou Croix-Rouge). Son dossard lui sera retiré. Le ou la concurrent(e) arrêté(e) rejoindra l'arrivée dans la voiture balai ou déposer à l'une des navettes de retour.

ATTENTION : coureur accompagné par un coureur sans dossard ou vélo = coureur disqualifié

AUCUN VELO ACCOMPAGNANT N'EST ADMIS SUR LE CIRCUIT.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone est interdite.

Par mesure de sécurité, les écouteurs sont interdits sur tout le parcours.

ARTICLE 9 : ASSURANCE & SECURITE

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation a contracté une assurance-responsabilité civile auprès de la MAIF couvrant tout dommage éventuellement causé par un concurrent.

ARTICLE 10 : RECOMPENSES

Tous les arrivants recevront une médaille et un lot-souvenir. Une dotation en lots divers sera attribuée en respectant la parité homme/femme (en %). La grille de prix détaillée est disponible en suivant les liens :

- [Récompenses Marathon](#)
- [Récompenses Semi-Marathon](#)
- [Récompenses Ekiden](#)



Le règlement des récompenses se fera exclusivement par chèque et après les résultats d'éventuels contrôles anti-dopage.

Par respect pour les partenaires, élus et collectivités sans lesquels les primes ne pourraient être versées, ces dernières ne seront remises qu'aux personnes récompensées assistant à la cérémonie protocolaire. Si vous êtes susceptible d'être récompensé, pensez à prendre vos dispositions pour pouvoir assister à la remise des prix qui commence vers 12h pour le Semi-Marathon & 14h pour le Marathon & L'Ekiden. Aucune prime ne sera remise ou envoyée hors de la cérémonie protocolaire.

Personnalisation de votre médaille : Il vous est possible de commander lors de votre inscription la plaque adhésive qui sera gravée avec votre nom (Marathon & Semi) ou votre équipe (Ekiden) et votre temps réalisé à l'arrivée. De couleur métallique similaire à celle de la médaille, elle s'adapte et s'encastre parfaitement au dos de votre médaille. La plaque sera gravée et envoyée directement chez vous, par la Poste.

A sa réception, retirez la couche de protection et collez la plaque au dos de votre médaille. Votre médaille sera alors personnalisée et représentera un vrai souvenir de votre exploit. Tarif préférentiel : 8€00.

ARTICLE 11 : ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

D'autre part, tout engagement d'une équipe « Ekiden » est ferme et définitif. Si l'un des relayeurs se blesse, il peut être remplacé par un autre athlète sous réserve d'en informer l'organisation et que ce remplaçant fournisse un certificat médical ou un PPS et/ou licence en règle.

A – LA GARANTIE ANNULATION COVID 19

Si l'organisation est contrainte d'annuler les épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » seront remboursées de leur inscription et des options éventuelles « envoi du dossard » par la poste et/ou la personnalisation de la médaille sous déduction d'un forfait de 4€ représentant les frais de dossier.

Tarifs « garantie annulation » :

- Marathon 10€
- Semi-Marathon 10€
- Ekiden 15€ (équipe)

B – OPTION REPORT dans le cadre de l'Article 11

Uniquement en cas d'annulation par l'organisateur, au moment de son inscription, tout participant peut souscrire l'Option Report. Celle-ci permet de demander sans condition un report total de son inscription à la nouvelle date du Marathon. (Option gratuite)

C – PAS DE SOUSCRIPTION

Sans option choisie, pas de remboursement.



ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise l'association du Marathon Seine Eure (ou ses ayants droits ou ses ayants cause) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaire ou arbitrale de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisation à :

Apporter toute modification, adjonction, suppression, qui sera jugé utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ; Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs mentions légale, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisation destiné à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées. L'organisation, leur ayants droits ou ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Les participants sont informés que :

- Je jour de l'évènement, des aéronefs télé pilotés (Drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.
- Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs.

Protection de la vie personnelle : Si vous le souhaitez, écrivez à l'organisation en précisant ces termes : « Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr)

Les photographes souhaitant réaliser un reportage photos et commercialiser leurs photos doivent en faire la demande écrite à l'organisateur.

L'accès au parcours du Marathon Seine-Eure étant libre et gratuit, l'Association Sport Evènement ne saurait être tenue pour responsable des photographies, films et enregistrements effectués par des tiers.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous disposez des droits suivants :

- Vous pouvez demander à tout moment l'accès à vos données à caractère personnel que nous avons collecté lors de votre inscription.
- Vous pouvez demander la rectification de vos données à caractère personnel. Nous engageons toutes les actions raisonnables afin de tenir à jour les données dont nous disposons à votre sujet, et nous les traitons de manière régulière, précise, complète, selon les informations actualisées dont nous disposons.
- Vous pouvez demander l'effacement de vos données des lors que les conditions suivantes sont réunies :
 - les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées



non conformément aux informations reçues initialement ;

- vous retirez votre consentement, dans le cas où celui-ci est la seule et unique base légale autorisant le traitement des données ;

- vous vous opposez au traitement de vos données et il n'existe pas de motif légitime justifiant le traitement, ou vous vous opposez au traitement de vos données à des fins de prospection

- les données ont fait l'objet d'un traitement illicite.

Par exception, votre demande d'effacement ne pourra être acceptée lorsque le traitement est nécessaire :

- afin de respecter nos obligations légales en matière de durées de conservation ;

- à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles :

- en lui adressant un courrier électronique à l'adresse électronique suivante : contact@marathon-seine-eure.fr
- en adressant un courrier à l'adresse suivante : AMSE – BP518 – 27105 Val de Reuil Cedex
- en remplissant le formulaire de contact ci-dessous

L'AMSE.

